

SECTION 1: INTRODUCTION

SECTION 1: INTRODUCTION

PRESENTATION DE L'ETUDE	7
PERIMETRE DE L'ETUDE	8
PRESENTATION DES DOCUMENTS	9
COMPOSITION DU GROUPE DE TRAVAIL	10
PERSONNES CONSULTEES	11
COMMISSIONS ET PREAVIS	12
BIBLIOGRAPHIE	23

PRESENTATION DE L'ETUDE

Le premier plan directeur de Puplinge a été adopté en 1979. En 25 ans, la situation de la commune et celle du canton ont passablement changé, de nouveaux enjeux et de nouveaux projets sont apparus. La commune de Puplinge ressent le besoin de revoir la planification de son développement, elle entend définir les principes sur lesquels s'appuiera la politique communale de ces prochaines années. La commune souhaite disposer d'un document lui permettant d'exprimer les projets communaux en regard des projets qui se mettent en place autour d'elle, de répondre aux pressions engendrées par le développement de l'agglomération.

Le plan directeur considère deux entités distinctes correspondant à deux échelles de réflexion différentes: le territoire agricole et le tissu villageois. Il se positionne par rapport à l'espace agricole, aux qualités paysagères, aux nouvelles constructions et aux éléments constitutifs de l'identité villageoise. Il s'agit de mettre à jour les plans de l'étude datant de 1979 en tenant compte des projets réalisés et en cours afin d'avoir une image claire du potentiel du village.

PERIMETRE DE L'ETUDE

Le périmètre de l'étude correspond au périmètre communal. La commune s'étend entre deux rivières ; la Seymaz et le Foron et compte 267 hectares dont environ 200 sont consacrés aux activités agricoles. Il est à noter que le Foron n'est pas compris dans le périmètre et seulement un tout petit tronçon de la Seymaz est inclus dans le territoire communal (au sud de Champ Dollon). Le périmètre communal actuel date de 1850: en effet Puplinge et Presinge formaient alors une seule commune comme l'atteste la carte Mayer datant de 1930.

Dans un passé plus lointain cette partie du territoire aujourd'hui genevoise était française.

La route de Jussy découpe la commune en deux parties, le village et les hameaux se situent tous au sud-est de la route.

La commune est limitrophe aux communes suivantes: Choulex (au nord-ouest) Presinge (au nord-est), et Thônex au sud.

Elle possède en outre une frontière avec la France.

L'extrémité sud-ouest de la commune fait l'objet d'un projet cantonal de densification urbaine qui doit être pris en compte même si la commune y est opposé.



PRESENTATION DES DOCUMENTS

Le plan directeur communal de Puplinge est composé de deux documents:

- le rapport d'étude comprenant les mesures de mise en œuvre,
- le plan directeur communal, échelle 1:5'000.

RAPPORT D'ETUDE

Le rapport d'étude présente un état des lieux, les objectifs et les principes d'aménagement pour la commune ainsi que les mesures de mise en œuvre. En matière de paysage et d'environnement, il s'appuie sur le document référent que constitue l'étude "Projet du Paradis", menée par In Situ Vivo sàrl sur mandat des communes de Puplinge et de Presinge (certains points du présent rapport renvoient aux chapitres de ce document).

Le rapport d'étude compte cinq sections:

Section 1: Introduction

Section 2: Etat des lieux

Section 3: Diagnostic

Section 4: Image directrice et intentions-cadre

Section 5: Mise en œuvre

Section 1: Introduction

L'introduction permet de situer l'étude dans son contexte. Elle en présente les enjeux et le périmètre.

Section 2: Etat des lieux

L'état des lieux propose une lecture générale du territoire communal. Il décrit le contexte dans lequel se situe ce territoire et expose un historique qui présente la transformation et le patrimoine du territoire de Puplinge.

Le territoire communal est constitué de deux éléments majeurs: un important espace agricole et un noyau villageois compact. Il implique de ce fait l'intervention de deux échelles de réflexion différentes, donnant lieu à deux lectures du site spécifiques; l'une à l'échelle communale et l'autre à l'échelle villageoise. Une description de la situation environnementale du territoire de Puplinge vient compléter cet état des lieux.

Section 3: Diagnostic

Cette section propose un constat synthétique de la situation communale actuelle et présente les objectifs d'aménagement que la commune de Puplinge fixe pour son plan directeur.

Section 4: Image directrice et intentions-cadre

Cette section décrit les principes généraux définis pour le développement du territoire communal. Ils sont illustrés par une image directrice et une série d'intentions-cadre, fruit des recherches et réflexions menées au sein du groupe de travail.

L'image directrice présente des objectifs spécifiques pour les trois thèmes; bâti, paysage et réseaux. Des intentions-cadre accompagnent cette image, décrivant pour chacun de ces objectifs les options d'aménagement retenues.

Section 5: Mise en oeuvre

Les mesures de mise en oeuvre du plan directeur communal sont les propositions spécifiques qui visent à réaliser les intentions-cadre. Ces mesures sont décrites par dix-neuf fiches et un plan de coordination. Différents périmètres d'intervention sont inventoriés sur le territoire communal, et ceci en fonction des enjeux qu'ils représentent en termes d'aménagement. Chacun de ces secteurs fait l'objet d'une fiche de coordination.

Un plan de coordination situe et définit les périmètres traités par les différentes fiches.

PLAN DIRECTEUR COMMUNAL

Le plan directeur communal synthétise les options d'aménagement retenues pour l'ensemble du territoire de Puplinge. Il illustre les options liées au bâti, au paysage et à l'environnement, ainsi qu'aux déplacements. Ce plan présente une vision d'ensemble qui définit un développement cohérent du territoire communal et décrit les relations que Puplinge entretient avec les communes voisines.

Le plan directeur communal est établi à l'échelle 1:5'000, sur la base du fond cadastral transmis aux mandataires par les SITG en janvier 2006.

COMPOSITION DU GROUPE DE TRAVAIL

COMMUNE DE PUPLINGE

Michel Pitteloud, maire.

Gilles Marti, adjoint.

Patrick Arter, secrétaire général.

Daniel Dumartheray, président de la commission d'aménagement (jusqu'au 31 mai 2007).

Lucas Luisoni, président de la commission d'aménagement (depuis le 1^{er} juin 2007).

DEPARTEMENT DU TERRITOIRE, DT

Alfredo Scilacci, chef de service, service des plans directeurs communaux.

Suzanne Lerch, service des plans directeurs communaux.

MIDARCHITECTURE ET HYBRIDEES ATELIER D'ARCHITECTURE

Mical Mercier Oulevey, hybrIDéES atelier d'architecture, MIDarchitecture, architecte EPF.

Muriel Zimmermann, hybrIDéES atelier d'architecture, MIDarchitecture, architecte EPF.

Darius Golchan, hybrIDéES atelier d'architecture, architecte EPF.

PERSONNES CONSULTEES

DEPARTEMENT DU TERRITOIRE, DT

Michel Agassiz, protection de l'environnement, service cantonal de géologie.

Emmanuel Analdi, service de l'agriculture.

Rémy Beck, protection de l'environnement, service cantonal de l'énergie.

Olivier Broillet, domaine de l'eau, service de l'évacuation de l'eau.

Francis Delavy, domaine de l'eau, service du programme de renaturation des cours d'eau.

Jacques Droz, nature et paysage.

Sylvain Ferretti, domaine de l'eau, service cantonal de l'écologie de l'eau.

Pierre Kunz, protection de l'environnement, service cantonal de la protection de l'air.

Mario Levental, protection de l'environnement, service cantonal de protection contre le bruit et les rayonnements non ionisants.

Sophie Meisser, protection de l'environnement, service cantonal de gestion des déchets.

Andréas Meister, office cantonal de la mobilité, service des aménagements et de l'urbanisme.

Alfredo Scilacci, aménagement du territoire, service des plans directeurs localisés.

Bernard Trottet, aménagement du territoire, service du plan directeur.

Alexandre Wisard, domaine de l'eau, service du programme de renaturation des cours d'eau.

DEPARTEMENT DES CONSTRUCTIONS ET DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION (DCTI)

Isabelle Schmid-Bourquin, architecte, service des monuments et des sites.

DEPARTEMENT DE JUSTICE, POLICE ET SECURITE

Constantin Franziskakis, directeur de l'Office pénitentiaire.

TRANSPORTS PUBLICS GENEVOIS

Bernard Zurbrügg, responsable développement réseau.

VILLE DE GENEVE

Lionel Breitmeyer, Musée d'art et d'histoire, centre d'iconographie genevoise (MAH).

REGION D'ANNEMASSE, SEGH

Frédéric Fromain, projet SCOT.

Jean-François Donque, projet PDU.

PROFESSIONNELS

Yves Bischofberger, In Situ Vivo sàrl.

Alain Léveillé, architecte urbaniste, IAUG.

Eric Sauberli, CSD Ingénieurs Conseils SA.

Michel Savary, Trafitec SA.

Franco Tufo, Citec Ingénieurs Conseils SA.

Dominique Zumkeller, historien.

COMMISSIONS ET PREAVIS

Synthèse du rapport de la Commission d'Aménagement

Séance tenue en Mairie le 18 décembre 2006

Le Président ouvre la séance à 20 h 00. Il précise le but de cette séance, soit le passage en revue des points importants du plan directeur communal avant son envoi au Département du Territoire.

Le Président propose de ne pas s'attarder sur les chapitres 1 à 3. Cette proposition est acceptée à l'unanimité. Il est relevé que le travail réalisé est de qualité.

Le Président rappelle, avant de lancer la discussion sur les différentes fiches composant le plan directeur, les bases de travail définies au travers de l'image directrice.

Il est précisé que le bureau Hybridées nous a conseillé pour trouver notre voie entre une forte densification cantonale et des solutions communales de protection de notre cadre de vie.

Fiche A; Constructions :

Cette fiche est orientée principalement sur la protection de la commune. Seul le point 4 propose de nouvelles urbanisations.

Une remarque touche principalement cette fiche, à savoir que d'une manière générale il n'est pas assez tenu compte des projets transfrontaliers, notamment l'importante urbanisation Moulins Gaud à la frontière avec Ville-la-Grand.

Il est toutefois rappelé que nous avons clairement défini notre position, à savoir maintenir un espace vert entre Puplinge et Ville-La-Grand afin de se protéger de l'avancée de l'urbanisation française.

Cette fiche est adoptée.

Fiche B ; Paysage

Il est relevé qu'un gros travail a été fait sur les possibilités de revitalisation du paysage et de protection de la nature.

Cette fiche est acceptée sans débat.

Fiche C ; Espaces publics :

En préambule, le Président relève que le terrain de football manque dans la carte des espaces publics.

Il est demandé qu'il soit déjà tenu compte de l'espace public coté Frémis de la future salle polyvalente. Son intégration est prévue sur la rue de Graman, mais pas avec la rue de Frémis et le nouveau quartier des Hutins.

Cette demande pourrait être mentionnée sous « actions à engager ».

La fiche C est approuvée avec cette modification.

Fiche D ; Déplacements :

Le problème de parking est présent dans la vie quotidienne, mais peu relaté dans le plan directeur. La fiche déplacements identifie le problème, mais ne donne pas de solution. Ne faudrait-il pas creuser un peu plus le sujet ?

Les difficultés de parking concernent les habitants et les commerçants. Il estime qu'il faudrait essayer de localiser des espaces dédiés aux stationnements.

Il est proposé qu'une nouvelle fiche thématique soit faite en demandant au bureau hybridées de trouver des solutions pour le stationnement.

Pour la fiche déplacements, sous le point « actions à engager » il serait bon de mentionner la coordination avec le développement du périmètre Moulins Gaud.

Ces propositions sont acceptées et seront transmises rapidement au bureau Hybridées.

Fiche E et F acceptées sans débat.

Fiches sectorielles

Fiche 01 acceptée sans débat

Fiche 02 ; Rue principale :

Il est précisé que la suppression des trottoirs sur la rue de Graman n'est envisageable que dans le cadre d'une zone 20Km/h comme par exemple la rue Leschot à Genève.

L'attention des commissaires est attirée sur la problématique liée à la présence des TPG dans cette rue et la volonté de créer des aménagements « réducteurs » de vitesse.

Cette fiche est approuvée.

Fiche 03 ; « pointe Grange-Bouvier »

L'acquisition des parcelles mentionnées dans cette fiche est un argument pour l'acquisition de terrain (principalement agricole). En l'absence de cette mention, la priorité sera donnée à un exploitant agricole.

La fiche est approuvée.

Fiche 04 acceptée sans débat

Fiche 05 ; terrains de football :

Une volonté de déplacer le terrain de football à l'extérieur de la zone constructible est présente au sein de la commission. Ce déplacement doit permettre de résoudre les problèmes liés à la circulation engendrée par les terrains de foot tout en préservant un espace de verdure à l'emplacement actuel.

Cette fiche est acceptée, car elle parle essentiellement d'espace de verdure et de sa mise en valeur dans le périmètre des terrains de football actuels. Il n'est nullement mentionné que ce lieu est voué uniquement au football.

Fiche 06 ; Nouveau quartier des Hutins :

Cette fiche reprend l'état de l'avancée des travaux sur ce projet d'urbanisation. Il est souligné que le parking de la future salle polyvalente n'est pas destiné à absorber les véhicules des riverains.

Cette fiche est approuvée avec la suppression des phrases se rapportant à la remarque sur le parking.

Fiche 07 acceptée sans débat.

Fiche 08 ; Nouveau quartier des Brolliets :

Il est noté que l'urbanisation de cette zone est logique par rapport à l'urbanisation actuelle du village.

Cette fiche est approuvée

Fiche 09 ; Secteur « Pont-Bochet – Vers-Foron »

Ce couloir vert entre le Foron et la Seymaz favorisera la mise en valeur de notre patrimoine paysager.

Cette fiche est approuvée.

Fiche 10 ; Champ Dollon :

L'urbanisation du secteur de Champ Dollon nous échappe, toutefois nous essayons de maintenir notre projet de chemin de randonnées. Le chemin ne pourra pas se faire selon le tracé initial, mais devra contourner la prison par l'extérieur du bosquet sur la commune de Choulex.

Cette fiche est approuvée.

Fiche 11 ; Seymaz :

Cette fiche est approuvée sans débat.

Fiche 12 ; Foron :

Bien qu'il soit demandé que les aménagements du Foron prévus en France apparaissent plus clairement, cette fiche n'est dédiée qu'à l'aménagement des berges. La renaturation et le bassin écrêteur de crues ne sont pas liés.

Cette fiche est approuvée.

Fiche 13 ; Route de Jussy :

Il est demandé que des passages à faune soient traités par le projet de Paradis.

Cette fiche est approuvée.

Puplinge, le 19 décembre 2006

DÉPARTEMENT DU TERRITOIRE

COMMISSION D'URBANISME

DOSSIER : Projet de PDCom de Puplinge - mand. hybriDÉEs et MIDarchitectures

Demande de complément

En préambule, la commission relève la clarté de cette étude, basée sur des catégories pertinentes - le bâti, le paysage et la végétation et les réseaux -, et qui analyse de manière très complète les qualités du territoire communal.

Toutefois, compte tenu de l'absence de nombreux enjeux - identifiés notamment dans le PDCant -, elle formule une demande de compléments sur les points suivants :

Village et campagne

La commission attire l'attention sur l'appréciation différente de la réalité et sur la nécessité de faire évoluer les représentations pour instaurer un véritable dialogue et sensibiliser les autorités communales. Perçue par ses habitants, Puplinge apparaît comme une commune rurale résidentielle, sise dans un écrin campagnard. Analysé par les architectes-urbanistes, le concept de village n'appartient plus à une catégorie majeure structurant le territoire, mais il constitue une entité qui s'inscrit en périphérie de la ville, dans le territoire d'une agglomération transfrontalière irrigué par des infrastructures importantes - comme la liaison RER CEVA - qui accompagne son développement.

PAC MICA et PACT Etoile -Annemasse

De manière significative, le plan de synthèse représente le territoire communal comme un lieu immergé dans un vaste espace agricole indifférencié et laisse un aplat blanc pour le territoire français. Or, le village de Puplinge est plus proche de la gare d'Annemasse ou des complexes commerciaux de Ville La-Grand que de Thônex ou de la future gare CEVA de Chêne-Bourg. Si les deux périmètres d'aménagement coordonné (PAC) sont mentionnés dans le rapport (pp. 34-35, 131 et 157-158), en revanche leurs objectifs sont contestés. Le PDCant prévoit d'urbaniser les secteurs de Mon Idée et de Grands-Prés, de créer un parc public et de mettre en valeur la pénétrante de verdure, de favoriser les transports collectifs, etc. L'époque du plan directeur 2015 dit *plan alvéolaire* (1966), qui programmait une vaste zone d'activités industrielles en bordure du village est révolue et la commission recommande aux autorités communales, plutôt que d'avoir une politique défensive, d'anticiper les développements à venir - ce qui constitue précisément l'enjeu d'un plan directeur communal - afin de les maîtriser au mieux et de les orienter vers les qualités qu'elles souhaitent mettre en valeur. Il s'agira de définir des conditions cadres permettant de mettre en place les projets, voire d'élaborer des scénarios afin de vérifier les options retenues.

Mobilité

L'étude prévoit la requalification de la route de Jussy, par un aménagement paysager et elle insiste sur la nécessité de juguler le trafic de transit. Mais elle omet de mentionner, par exemple, l'hypothèse de développement de la ligne de bus n° 9, l'une des plus importantes du canton, ou de déterminer quelles routes emprunteront les usagers du RER.

Urbanisation

De façon pertinente, l'analyse territoriale met en évidence des séquences bâties alternant avec des séquences vertes, se prolongeant vers le paysage agricole, qui caractérisent le tissu villageois, très similaires à celles constituant le complexe voisin de Belle-Idée. La densification du quartier des Hutins est étrangère à cette systématique, ce que regrette la

commission. Mais surtout, elle constate, d'une part, que les fiches de mesures ne donnent pas d'indications sur la manière d'urbaniser le village - quels espaces libres prévoir, quelles implantations favoriser, etc. - . Quant au projet d'affirmer le caractère structurant de la rue centrale du village et de lui conférer la qualité d'un espace public majeur (fiche sectorielle n° 02), il n'est pas convaincant et mérite d'être affiné. D'autre part, les autorités affirment préférer densifier le village que de participer à la concrétisation du PAC MICA. Si la commission admet que la densification doit se faire à un rythme respectant les capacités communales et avec des mesures d'accompagnements, elle souligne toutefois que la baisse de la densité bâtie entraîne un report des constructions sur d'autres territoires, qu'elle entretient le trafic pendulaire, qu'elle empêche la création de transports collectifs performants faute de rentabilité, etc.

Environnement

La commission relève que la majorité des mesures répertoriées dans les fiches sectorielles vise à valoriser le paysage de bocages en le reconstituant et en le développant. Par ailleurs, le seul projet en dehors du périmètre villageois est le projet agro-environnemental intitulé *Paradis*. Si l'intérêt à relier les pénétrantes de verdure de la Seymaz et du Foron, proposition incluse dans ce projet, est indéniable, en revanche, la commission attire l'attention sur la confusion entretenue entre le couloir écologique *Pont-Bochet vers Foron* - au niveau du plan de synthèse notamment - et la pénétrante de verdure concomitante à l'aire d'urbanisation du PAC MICA, avec un projet de parc. Par ailleurs, le projet de MICA a également intégré la volonté de créer un corridor biologique autorisant le passage de la faune, parallèle à la route de Mon-Idée.

En résumé, la commission recommande de développer les points suivants, afin de disposer d'un PDCOM représentant un document de référence pour l'aménagement du territoire dans les quinze prochaines années :

1. Puplinge, un territoire se développant, aux portes de Genève, pôle urbain central et d'Annemasse, pôle urbain secondaire,
2. Les PAC, une opportunité de maîtriser le développement urbain et de préserver les qualités paysagères,
3. La ligne CEVA ou la possibilité d'encourager d'autres mobilités et de réduire le trafic motorisé.

VISA DE LA SECRÉTAIRE DE LA COMMISSION : *G. Tacconi*

JUPE "AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE"

MINÉ LE : 15.03.2007

PRÉAVIS ENTÉRINÉ LE : 3.05.2007

Consultation technique PUPLINGE - plan directeur communal

Rapport final, février 2007

(Mme Zimmermann, Hybridées - atelier d'architecture)

Libellé du préavis :

La commune de Puplinge d'une superficie de quelque 270 hectares, a été détachée de Presinge en 1851. Puplinge est une commune essentiellement agricole, comprise entre deux rivières, la Seymaz au nord-ouest et le Foron au sud-est, limite frontalière avec la France voisine. Elle se trouve partagée par la route de Jussy, route à grand trafic, qui constitue un très sérieux handicap. Le village n'a pas entièrement bénéficié de cette route de contournement dans la mesure où le trafic de transit paraît en progression malgré les mesures de ralentissement.

A la lecture du plan directeur de la commune, on s'aperçoit néanmoins que les deux problèmes essentiels et qui sont d'ailleurs annoncés comme tels au début de l'étude (p. 25), sont :

- 1) Le périmètre d'aménagement coordonné de la gare d'Annemasse avec le CEVA (PAC Etoile Annemasse).
- 2) Le périmètre d'aménagement coordonné des communaux d'Ambilly et Mon Idée (PAC MICA).

Ces deux grands projets, qui font partie du plan directeur cantonal changeront effectivement, dans un avenir relativement proche, le développement de la commune de Puplinge. Le plan directeur se situe dans une position d'attente, par crainte d'affronter un problème qui dépasse largement les capacités d'une petite commune.

La commission relève que les propositions d'aménagement du plan directeur à l'est du village tournent le dos aux grands enjeux d'urbanisation. Par ailleurs, il faudrait tenir compte du plan directeur transfrontalier, actuellement à l'étude.

L'étude du plan directeur est d'une grande clarté et d'une lecture facile. La première partie est consacrée à l'inventaire des études réalisées ou en cours qui touchent au territoire de la commune. Cet inventaire est précieux pour aborder le problème de la complexité et des rapports inévitables que ces études doivent entretenir.

Les fiches thématiques consacrées à la mise en œuvre sont bien faites. Il faut néanmoins relever que, d'une manière générale, les cartes sont à une échelle de lecture trop petite. Le plan directeur communal mériterait de mettre davantage l'accent sur les deux rivières et surtout de faire figurer l'urbanisation d'Ambilly, Ville-la-

Grand et de la Gare d'Annemasse qui font partie intégrante de la lecture du territoire et des enjeux de cette portion de territoire. Une lecture plus large du territoire serait d'ailleurs nécessaire dans tous les plans directeurs communaux.

En ce qui concerne les terrains agricoles de la zone concernée par MICA, il n'y a pas de proposition pour tirer parti de cette situation exceptionnelle, alors même que chaque arbre a été relevé. Ce relevé ne devrait pas être un outil d'opposition au déclassement des terrains de Mon Idée mais bien plutôt, par exemple, de permettre le choix d'espèces particulières à planter sur le site avec comme indicateur les espèces d'avifaune.

Patrimoine architectural.

Le patrimoine architectural de Puplinge apparaît de moindre importance au sens de mesure légale. Un seul bâtiment est en effet signalé comme digne de protection. L'analyse aurait pu davantage insister sur la valeur d'ensemble du « vieux Puplinge »; et des espaces de transition de la rue du village entre les mas anciens (cours, murs, escaliers).

Paysage

L'analyse très complète doit permettre de prendre des mesures de protection surtout à l'est de la commune, site de très grande qualité paysagère qui constitue déjà une liaison forte entre le Foron et la Seymaz.

En marge du plan directeur, la commission avance quelques pistes de réflexion pour MICA qui pourraient inciter la commune de Puplinge à jouer un rôle pilote, en particulier, avec le nouveau quartier des Hutins.

Le développement de MICA ne sera réussi que si les communes concernées et principalement celles de Puplinge et Thônex acceptent l'enjeu transfrontalier unique à l'échelle du canton et si elles le prennent totalement en compte en définissant des conditions strictes et indispensables à un développement de qualité. Une politique attentionniste, voir réactive assure à tous les coups de subir un développement qui est inévitable à moyen terme et qui se fera au coup par coup et dans le chaos total.

Les communes concernées devraient avoir pour défi de réaliser une réelle mixité (logement - travail) puisqu'elles ont sur leur territoire des activités importantes (Belle Idée, EMS, Prison), génératrice de nombreux emplois. On pourrait même imaginer qu'une partie du personnel transfrontalier puisse habiter sur place.

On voit ainsi que ces communes ont une réelle responsabilité cantonale face au manque total de logements. La perspective de densifier une partie de leur territoire apparaît d'autant plus réaliste que les terrains nécessaires sont contigus au développement urbain, proche des équipements collectifs (eau, électricité, etc.), et sur des réseaux de transports publics existants à compléter.

En outre, la densité doit être suffisante pour justifier des déclassements de zone agricole, pour renforcer le développement de transports publics. La densité ne doit pas être un frein à l'urbanisme, car c'est avant tout une série de précautions qui permettent de garantir la qualité d'un quartier tel que l'ensoleillement, la vue, la proximité des services, des activités, des transports collectifs et des espaces publics. Refuser du logement a pour conséquence l'accroissement inévitable de la circulation par des pendulaires qui doivent se loger dans l'agglomération annemassienne et donc de reporter les problèmes en France voisine.

Les communes concernées doivent être proactives et conditionner les plans directeurs et les plans directeurs de quartier, à la réalisation de quartiers durables en se basant sur les 10 principes OPL – ONE PLANET LIVING – établis par le WWF et en fixant des objectifs quantifiés et qualifiés dans le règlement du PDQ.

Cette mesure permettrait de choisir un développement de haute qualité et de réaliser un quartier exemplaire, afin d'être en position de force pour exiger de la commune d'Ambilly qu'elle conditionne le développement de ses parcelles (env. 22 hect) sur la base des mêmes principes.

Si les trois communes acceptaient un projet commun elles pourraient faire une déclaration d'intention propre à développer un « projet pilote suisse pour un quartier durable », voir un quartier Société 2000 watts, voir labélisé OPL.

Il importe d'étudier sérieusement les subventions fédérales, européennes et les accords cantonaux spéciaux qui doivent participer au financement des équipements publics et celui du développement administratif communal qui résultera nécessairement de la forte augmentation de la population.

Visa du secrétaire de la commission



Genève, le 2 avril 2007
712.ISB.td
(réf. I. Schmid-Bourquin, ☎ 022.327.45.26)

CONSEIL MUNICIPAL

- Vu la lettre du 29 novembre 1996 du Chef du Département des Travaux Publics et de l'Energie,
- vu le document Projet 2015, Concept de l'aménagement cantonal,

LE CONSEIL, à l'unanimité,

émet la résolution suivante :

1. PREAMBULE

Notre Conseil se détermine principalement sur les concepts de développement touchant notre commune.

Nous rappelons que Puplinge a un caractère rural fortement marqué :

- village au centre de la commune
- zone agricole cultivée encerclant le village

Ce caractère a été maintenu, même si la population résidente a été multipliée par plus de 6 depuis 1960 (de 342 habitants le 31.12.60 à 2209 habitants le 31.12.90). Les autorités locales soutenues par leurs administrés ont toujours voulu et continueront de préserver ce caractère.

Nous sommes donc opposés à l'insertion de notre commune dans la zone de l'agglomération urbaine comme prévu par le diagramme figurant en page 26 du document mis à l'enquête.

2. LES CONCEPTS GLOBAUX

2.1. La dimension transfrontalière

Nous relevons un fort lien physique entre l'agglomération genevoise et l'agglomération annemassienne laquelle n'a pas d'aménagement cohérent. Dans ce cas, nous devons constater que Puplinge se distingue totalement de ces agglomérations par sa zone agricole compacte.

2.2. Les transports collectifs

Nous sommes favorables au développement d'un réseau de transports collectifs urbains, régionaux et transfrontaliers performants, seul capable de limiter les mouvements pendulaires.

2.3. L'urbanisation différenciée

Nous n'acceptons pas le principe d'une urbanisation différenciée tant que le potentiel à bâtir n'est pas épuisé. Selon le tableau de la page 54 du document qui nous est soumis, nous remarquons que le potentiel à bâtir des autorisations de construire valables, des projets engagés ou à l'étude et par une densification de la zone villas représente plus de 25'000 logements. La nécessité de déclassement de zones agricoles est donc superflue.

Le principe de développement de l'agglomération urbaine de la page 14 prévoit de « favoriser en priorité les secteurs où les infrastructures existent déjà » et « sans créer des ensembles dispersés dans l'espace rural ». Nous constatons que ce principe ne correspond pas aux schémas d'aménagement de notre commune qui ont été présentés à la séance d'information du DTPE, ainsi qu'au cercle de grand diamètre figurant sur la carte de la page 54 du document mis à l'enquête, lesquels prévoient une densification importante au nord-est de la route de Mon-Idée.

Nous nous opposerons à toute extension urbaine sur le territoire de notre commune, à partir de la route de Mon-Idée, qui pourrait revenir à créer une deuxième agglomération excentrée du village.

2.4. L'espace rural

Nous sommes favorables à une politique globale d'aménagement de l'espace rural telle que figurant en page 15 du projet qui nous a été soumis. Nous voulons préserver la zone agricole entourant notre village de constructions dispersées.

3. NOTRE COMMUNE

Notre conseil demande que notre commune soit sortie du cercle de l'agglomération urbaine, en raison de son appartenance à la campagne genevoise.

Il nous semble indispensable de maintenir une limite claire et logique que constitue la route de Mon-Idée entre la zone urbaine et la zone rurale, afin de préserver de vastes terres agricoles homogènes pour leur intérêt fonctionnel et paysager.

Notre conseil ne serait disposé à préavis favorablement des changements de zone qu'aux conditions suivantes :

- nécessité absolue d'extension du parc immobilier
- déclassements uniquement à partir du coeur du village
- déclassements uniquement en zones de développement 4B, en zones de développement industrielle et artisanale ou en zones d'utilité publique
- gabarits limités à 7m. au niveau de la sablière en harmonie avec le village existant et non 15m. autorisés dans les communes urbaines.

Puplinge, 15.05.97

BIBLIOGRAPHIE

- Trafitec, RGR/E Grasset, ASS, *Déplacements transfrontaliers, Diagnostic et recommandations*, octobre 2007.
- Trafitec, RGR, AVV/ASS, *Problématiques Arve-Lac, Mobilité et aménagement*, mai 2006.
- Baillif-Loponte et Ass., M.P Mayor, *Presinge, plan directeur communal, document de travail no.1*, août 2005.
- ASS architectes et J.P. & A.Ortis, *Thônex, plan directeur communal*, 1995 (mise à jour 2000).
- DIAE, *Renaturation de la Seymaz et de ses affluents, avant-projet*, mai 2002.
- DAEL, *PAC MICA PDQ avant-projet*; septembre 2005.
- DETEC, Office fédéral du développement territorial, *Plan directeur cantonal du canton de Genève, remaniement 2001, rapport d'examen*, février 2003.
- CSD Ingénieurs Conseils SA, *PAC MICA PDQ, rapport intermédiaire, évaluation environnementale et stratégique*, septembre 2005.
- Roland Ribl & Associés SA, *PAC MICA PDQ, rapport d'avant-projet*, mai 2005.
- In Situ Vivo sàrl, *Projet du Paradis*, septembre 2006.
- Anne Jacquat-Morisod, *Choulex 850 ans d'histoire*, Cabédita, 2003.
- Pierre Bertrand, *Les origines d'une commune genevoise*, Municipalité de Presinge, 1978.
- DPS, Coligny. *Puplinge, Troinex*, Département des travaux publics Genève, 1989.
- P. Aubert, *Architecture rurale du Canton de Genève*, Département des travaux publics Genève, 1984.
- Isabelle Brunner, *La ferme-café de Mon Idée à Puplinge, Genève*, Département des travaux publics Genève, 1993.

CARTES ET PLANS

- Plan des valeurs du bâti au recensement architectural de 1982.
- Y. Cassani, A. Léveillé & M.P Mayor, *Atlas du territoire genevois*, Service monuments et sites-DTP + CRR-EAUG, 1993.
- Y. Bischofberger & A. Frei, *Documentation IVS*, Canton de Genève, OFEFP, IVS, 1997.
- Plan directeur des chemins de randonnée pédestre.
- Plan des surfaces d'assolement.
- Plan directeur forestier.
- DT- Service du cadastre, Plan d'ensemble du canton de Genève, Extrait du plan du cadastre.
- DT- Service des systèmes d'information et de géomatique, orthophoto.

